

Éducation des jeunes enfants

Demande de subvention conditionnelle pour frais de scolarité



Programme d'apprentissage
et de garde des jeunes enfants

114, rue Garry, bureau 210
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4

Veillez cocher la case appropriée: Programme de deux ans Programme de trois ans

Date de début de la première année du programme menant à un diplôme en éducation des jeunes enfants

Les étudiants qui suivent un programme d'études d'une durée de deux ou trois ans dans un collège du Manitoba (Collège Red River, Collège communautaire Assiniboine, Collège universitaire du Nord, Université de Saint Boniface) en vue d'obtenir un diplôme d'éducateur de jeunes enfants peuvent avoir accès à une subvention conditionnelle d'un maximum de 4000\$ pour couvrir les frais de scolarité d'une année d'études. Les demandeurs qui reçoivent une aide financière d'un organisme de parrainage pour payer leurs frais de scolarité, livres, fournitures ou frais étudiants pourraient être admissibles à une subvention réduite.

Le demandeur doit:

- soumettre une demande dans les 60 jours suivant le début des cours;
- avoir le droit de travailler au Canada
- être inscrit à un programme de jour approuvé d'une durée de deux ou de trois ans en éducation des jeunes enfants (**Remarque:** les personnes inscrites à un programme de formation en milieu de travail ne sont pas **admissibles**);
- terminer avec succès la première année d'un programme d'études menant à un diplôme en éducation des jeunes enfants;
- confirmer son inscription à la deuxième année du programme d'études menant à un diplôme en éducation des jeunes enfants;
- achever ce programme en deux ou en trois années consécutives;
- promettre de travailler deux années consécutives dans un programme de garde d'enfants autorisé au Manitoba en commençant dans les 90 jours suivant l'obtention de son diplôme en éducation des jeunes enfants

veuillez envoyer votre demande remplie au Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au plus tard 60 jours avant le début des cours.

Demande de subvention conditionnelle pour frais de scolarité visant les étudiants de niveau postsecondaire inscrits à plein temps en éducation des jeunes enfants

Cette demande s'adresse aux étudiants inscrits à un programme approuvé de deux ou de trois ans en éducation des jeunes enfants.

Pour que cette demande puisse être prise en considération, il faut la remplir et la faire parvenir au personnel du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au plus tard 60 jours après le début des cours. Les demandeurs recevront un avis écrit sur l'état d'avancement de leur demande.

La subvention sera payée en deux versements. Le premier sera effectué une fois que le demandeur aura terminé la première année d'un programme d'études approuvé de jour menant au diplôme en éducation des jeunes enfants et que le collège aura confirmé son inscription à la deuxième année de ce programme. Le deuxième versement sera effectué une fois que le collège aura confirmé par écrit que l'étudiant a terminé avec succès le programme d'études menant au diplôme en éducation des jeunes enfants et que l'étudiant aura commencé à travailler à temps plein dans un établissement de garde d'enfants autorisé au Manitoba dans les 90 jours suivant l'obtention de son diplôme.

À envoyer à l'adresse suivante:

Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
114, rue Garry, bureau 210
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4

Pour en savoir plus, téléphonez le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au 204-945-0776 (à Winnipeg) ou, sans frais, au 1 888 213-4754 (ailleurs au Manitoba).

Partie A: DEMANDE - Toutes les sections doivent être remplies obligatoirement (à l'exception de la section 4). Les demandes incomplètes peuvent retarder le processus d'approbation.

SECTION 1: RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Numéro d'assurance sociale (pour délivrer un T4)	<input type="text"/>	Nom de famille	<input type="text"/>
(Veillez joindre une photocopie de la carte d'assurance sociale)			
Prénom et initial du deuxième prénom (tels qu'ils figurent sur la carte d'assurance sociale)	<input type="text"/>		
Date de naissance	<input type="text"/> (jj/mm/aaaa)	Adresse	<input type="text"/>
Ville ou Village	<input type="text"/>	Province	<input type="text"/>
		Code postal	<input type="text"/>
Téléphone (<i>domicile</i>)	<input type="text"/>	Telephone (travail)	<input type="text"/>
		Téléphone (cellulaire)	<input type="text"/>
		Courriel	<input type="text"/>

SECTION 2: CITOYENNETÉ

- Citoyen canadien
- Résident permanent - Veuillez fournir une photocopie de votre formulaire IMM5292 et de votre carte de résidence permanente.
- Réfugié au sens de la convention ou personne protégée - **Veuillez fournir une photocopie de votre attestation de statut de personne protégée.**

SECTION 3: AUTRE PERSONNE-RESSOURCE

Veuillez fournir les coordonnées d'une autre personne-ressource (**autre que votre conjoint ou votre partenaire**)

Nom de famille	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>	Ville ou village	<input type="text"/>	Province	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Téléphone (domicile)	<input type="text"/>	Téléphone (travail)	<input type="text"/>
Lien avec vous	<input type="text"/>				

SECTION 4: ASCENDANCE

Vous n'êtes pas obligé de remplir cette section. Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et le ministère des Familles se serviront des renseignements ci-dessous pour planifier les programmes et pour effectuer des analyses statistiques.

- Francophone Autochtone du Canada - (Veuillez préciser) ->

SECTION 5: RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTUDES

Programme: Programme menant à un diplôme d'éducation des jeunes enfants (programme de jour à plein temps)

Établissement et campus:

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Collège Red River (Winnipeg) | <input type="radio"/> Collège Red River (Indiquez le campus): <input type="text"/> |
| <input type="radio"/> Collège communautaire Assiniboine (Brandon) | <input type="radio"/> Collège communautaire Assiniboine |
| <input type="radio"/> Université de Saint-Boniface | (Indiquez le campus): <input type="text"/> |
| <input type="radio"/> Collège universitaire du Nord (Thompson) | <input type="radio"/> Collège universitaire du Nord (Le Pas) |

Numéro d'étudiant (si connu)

Dates du programme d'études (jj/mm/aaaa) Début Fin

SECTION 6: ORGANISME DE PARRAINAGE

Recevez-vous l'aide d'un organisme de parrainage pour payer vos frais de scolarité, livres, fournitures scolaires ou frais étudiants?

- Oui Non J'attends une réponse Si vous avez répondu "Oui" ou "J'attends une réponse", veuillez fournir les renseignements suivants:

Nom de l'organisme Montant accordé

Personne-ressource Téléphone

si votre réponse est «oui», veuillez joindre une lettre de confirmation de l'organisme qui vous parraine. Si vous attendez une réponse, veuillez envoyer une lettre de confirmation dès que vous recevrez la réponse de votre organisme de parrainage. Votre demande ne sera traitée que lorsque nous aurons reçu la lettre de confirmation.

RESERVÉ À L'ADMINISTRATION

Personne-ressource de l'école	<input type="text"/>	Numéro de téléphone	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		
Frais de scolarité	<input type="text"/>	Livres	<input type="text"/>
		Frais et fournitures obligatoires	<input type="text"/>
Total des frais d'études pour une année	<input type="text"/>		
<input type="radio"/> Demande approuvée	<input type="text"/>	<input type="radio"/> Demande rejetée (raison)	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Signature de l'agent autorisé du gouvernement du Manitoba		Date	

SECTION 7: DÉCLARATION ET CONSENTEMENT DU DEMANDEUR

Je déclare ce qui suit:

- tous les renseignements fournis dans cette demande sont complets et exacts;
- j'ai lu et que j'ai compris le contenu de cette demande, y compris l'engagement de service qui constitue la Partie B de cette demande, en page 4.

Je comprends que:

• cette demande est faite dans le cadre du Programme de subvention conditionnelle pour frais de scolarité en éducation des jeunes enfants en vue d'obtenir une subvention d'un maximum de 4000\$ afin de payer les frais de scolarité, les livres et les frais étudiants requis pour une année d'études dans un programme collégial approuvé d'une durée de deux ou de trois ans en éducation des jeunes enfants. Le montant de subvention reçu dépendra des renseignements qui seront transmis au Programme par mon établissement d'enseignement à propos de ces frais. Le montant de la subvention sera ensuite réduit du montant d'aide financière que l'organisme de parrainage me verse, le cas échéant, en vue de m'aider à payer mes frais de scolarité, mes livres, mes fournitures scolaires et mes frais étudiants;

- je dois promettre de terminer le programme d'éducation des jeunes enfants en deux ou en trois années consécutives;
- si ma demande est approuvée, le premier versement de la subvention sera payé une fois que le collège désigné à la section 5 aura confirmé par écrit que j'ai réussi la première année du programme et que je suis inscrit en deuxième année.

Le deuxième versement sera effectué une fois que le collège aura confirmé par écrit que j'ai terminé avec succès le programme d'études menant au diplôme en éducation des jeunes enfants et que j'aurai commencé à travailler à temps plein dans un établissement de garde d'enfants autorisé au Manitoba dans les 90 jours suivant l'obtention de mon diplôme;

- la subvention conditionnelle est un revenu imposable et qu'un formulaire T2202A sera délivré pour chaque versement;
- je dois immédiatement prévenir par écrit le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de tout changement à mes renseignements personnels

(y compris un changement d'adresse ou de numéro de téléphone) ou aux renseignements sur les études, l'autre personne-ressource, l'organisme de parrainage ou les coordonnées bancaires que j'ai fournis dans cette demande;

- si les renseignements que je fournis ne sont pas complets, exacts et à jour, je devrai rembourser la subvention conditionnelle sur demande;
- **si, pour quelque raison que ce soit, je ne termine pas le programme d'études ou ne satisfais pas à mon engagement de service (décrit à la partie B), je devrai rembourser immédiatement la subvention conditionnelle.**

Consentement à la collecte et à la diffusion d'information

Par la présente, j'autorise le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à échanger de l'information (y compris sur les études et l'emploi) avec les établissements d'enseignement, les établissements financiers, les autorités ou organismes gouvernementaux, et toute autre personne dont l'aide sera jugée nécessaire pour faire enquête sur ma demande ou pour la vérifier, pour administrer et exécuter les conditions de la subvention conditionnelle et de toute loi relative à ladite subvention conditionnelle, et aux fins du maintien et de l'analyse de l'information statistique requise par le Manitoba ou le Canada.

Remarque concernant les renseignements personnels

Les renseignements personnels vous concernant sont protégés par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Toute autre utilisation ou divulgation des renseignements personnels vous concernant par le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants n'est possible que si vous l'autorisez ou que si la Loi le prévoit.

Pour en savoir plus, téléphonez au Service de renseignements concernant la garde d'enfants du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au 204 945 0776 (à Winnipeg) ou, sans frais, au 1 888 213 4754 (ailleurs au Manitoba).

Signature du demandeur

Date

PARTIE B: ENGAGEMENT DE SERVICE - À remplir par tous les demandeurs

Par la présente, je reconnais que je ne serai pas obligé de rembourser cette subvention conditionnelle si et seulement si je respecte les conditions suivantes:

- je dois terminer un programme approuvé d'éducation des jeunes enfants en deux ou en trois années consécutives;
- je dois satisfaire à un engagement de service d'une durée de deux années consécutives à temps plein au Manitoba dans un programme **autorisé** de garde d'enfants, cet engagement débutant au plus tard 90 jours après l'obtention de mon diplôme d'éducation des jeunes enfants.

Afin de trouver un programme autorisé de garde d'enfants, consultez le site www.manitoba.ca/gardedenfants et cliquez sur le lien « [Pour trouver un établissement de garde d'enfants autorisé dans votre secteur](#) ».

Si je ne respecte pas les conditions susmentionnées, je comprends et reconnais que la subvention conditionnelle devient une dette envers le gouvernement du Manitoba (le « Manitoba ») et que je devrai rembourser au Manitoba cette subvention conditionnelle en tout ou en partie, selon ce que le Manitoba déterminera, à sa seule et entière discrétion.

Si, pour quelque raison que ce soit, je ne termine pas mon programme d'études ou ne satisfais pas à mon engagement de service, je devrai rembourser la subvention conditionnelle sur demande.

Si je suis tenu de rembourser la subvention conditionnelle, le Manitoba établira les modalités et les conditions de remboursement

Demandeur

Nom

Signature Date

Témoin

Nom

Adresse

Signature Date

REMARQUE: une copie de l'engagement de service signé vous sera renvoyée avec votre lettre d'acceptation.

Veillez conserver une copie de la demande de subvention et de l'engagement de service pour vos propres dossiers et pour consultation ultérieure.

Veillez prévenir le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de tout changement aux renseignements personnels (y compris un changement d'adresse ou de numéro de téléphone) ou aux renseignements sur les études, l'autre personne-ressource, l'organisme de parrainage ou les coordonnées bancaires en communiquant avec le service de renseignements concernant la garde d'enfants au 204-945 0776 ou, sans frais, au 1 888 213 4754.